



Station de La Trinité-sur-Mer

La Trinité/Mer, le 22/02/93

12 rue des Résistants - B.P. 86 - 56470 LA TRINITE-SUR-MER
Tél. 97.30.25.70 - Fax 97.30.25.76

Direction Départementale de l'Équipement
Service Maritime et de Navigation

56000 VANNES

N/Réf : PC/EL n° 088

V/Réf : LCJ/PG/92-207

Objet : Zone de mouillage du Maresclé en Pénestin

Monsieur,

Le dossier que vous nous avez transmis pose le problème plus général des mouillages en zones conchylicoles.

A - IMPACTS

Les impacts sont de plusieurs natures :

- Physiques :

. *Accès aux concessions :*

Il est nécessaire de maintenir des chenaux d'accès et des zones d'évitement pour permettre le travail et l'accès aux concessions.

L'importance de ces espaces à réserver est à définir en collaboration entre les conchyliculteurs et les Affaires Maritimes.

- Chimiques

. *Hydrocarbures :*

La proximité des concessions (surtout pour les bouchots) est un facteur de risque important pour la qualité de la denrée en cas de pollution.

Les seules mesures susceptibles de limiter au mieux les problèmes sont :

- informations auprès des plaisanciers,
- limiter les mouillages à certains types de bateaux
- disposer d'équipement de lutte contre ces pollutions dans le cas de mouillage contrôlé.

. Peintures antisalissures :

Certains types de peintures (T.B.T.) sont néfastes à la croissance et à la reproduction des coquillages.

Depuis le 4 octobre 1992 un décret interdit la vente et l'usage de ce type de peinture pour les bateaux de plus de 25 m. Ce risque devrait donc disparaître sous condition du respect de ce décret. Une large information de ce texte est vivement préconisée.

. Détergents :

Il est souhaitable de limiter, voire d'interdire l'usage de ce type de produit au mouillage.

- Biologique

. Macro déchets :

La mise en place de poubelles sur le rivage et une information adaptée doit permettre de résoudre ce problème.

. Bactéries d'origine fécales :

Ce risque est à envisager très sérieusement en raison de la concentration (par un facteur 30) des germes par les bivalves filtreurs. Il est donc nécessaire de limiter au maximum ce risque.

Quelques propositions peuvent être faites :

- limiter les mouillages à certains types de bateau (non ponté, de petite taille),
- interdire l'habitat permanent au mouillage,
- mettre en place des installations sanitaires à terre et préconiser l'usage des WC chimiques au WC à rejet direct sur les bateaux.

Toutes ces remarques et suggestions restent valables pour tout type de mouillages (forains ou organisés).

B - GESTIONS DES MOUILLAGES ORGANISES

Cette structure permet de mieux gérer les usages du plan d'eau, le nombre et types de bateaux ainsi que les éventuelles pollutions. Il serait toutefois souhaitable d'élaborer un règlement interne de manière à limiter au mieux les impacts.

Ce règlement pourrait être établi entre les professionnels de la mer, les plaisanciers, la commune et l'Administration (DDE, Affaires Maritimes...).

Il est également conseiller de veiller au respect des mesures conservatoires préconisées en signalant en temps réel toute infraction à l'autorité de gestion (Mairie).

C - EVALUATION DES CARACTERISTIQUES DU SITE

Afin de préciser la sensibilité du site aux pollutions il peut être envisagé une étude légère sur l'hydrodynamisme de la zone. L'objectif est d'étudier le caractère dispersif du site. Cette étude réalisée au moyen de flotteurs dérivants serait à mener en mortes-eaux et vives-eaux pendant un cycle de marée (13 heures).

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, recevez, Monsieur, nos sincères salutations.

P. CAMUS

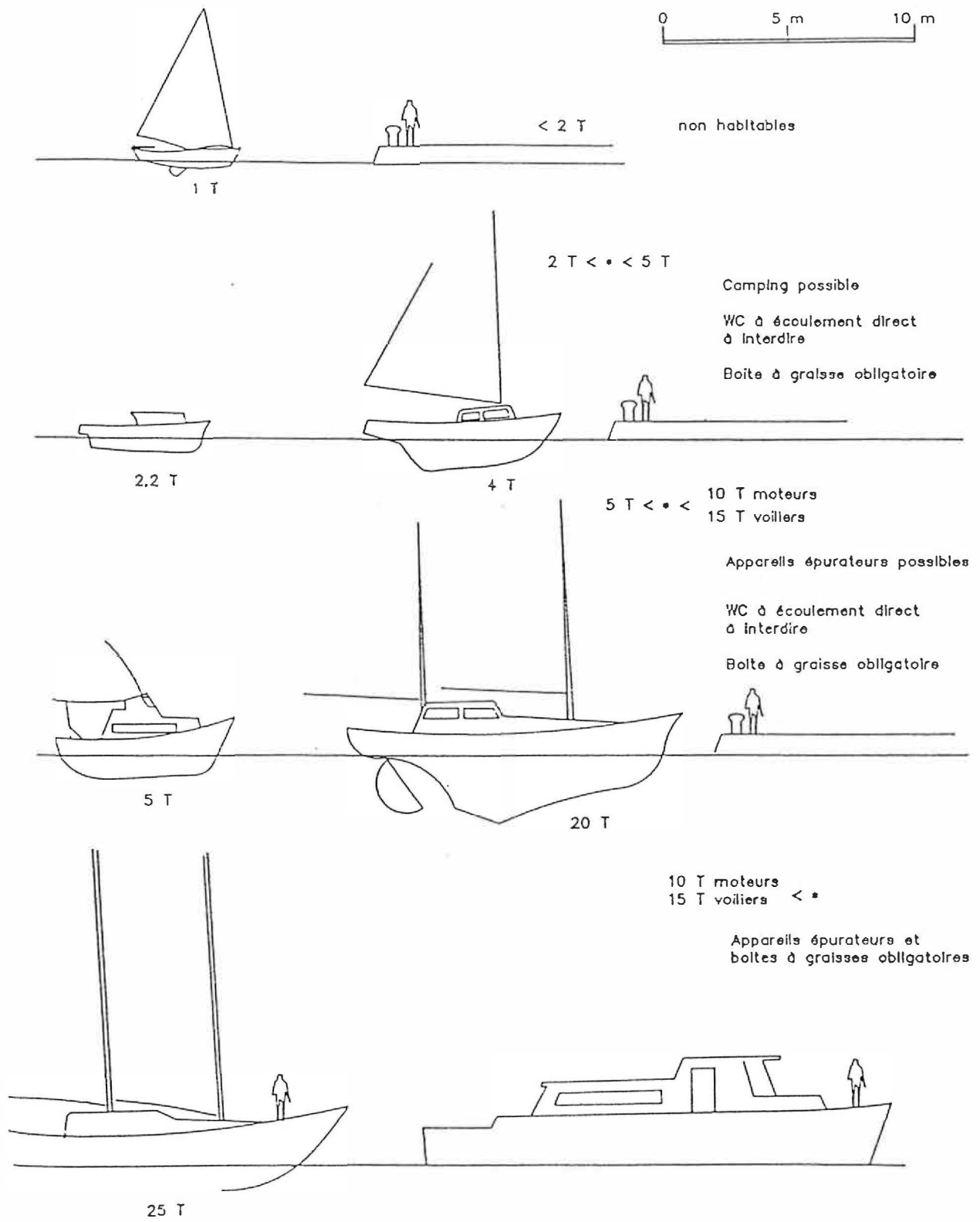
Copies :

IFREMER - DIR/La Trinité/Mer
AFMAR - Administrateur - Vannes
Dossier (1)

REFERENCES

- J.L. MAUVAIS, 1991 - Les ports de plaisance - Impacts sur le littoral - Rapport IFREMER - 165 p.

- Décret n° 92-1074 du 2 octobre 1992 relatif à la mise sur le marché à l'utilisation et à l'élimination de certaines substances et préparations dangereuses - Titre 1er - J.O. du 04/10/1992.



Équipements souhaitables sur les navires en fonction de leurs dimensions

D'après M. HARDY "Pollution des eaux par l'habitat flottant" 1970.